

REDUCTION D'IMPOTS



MODELE D'ATTESTATION (Bénévole)

NOM DU CLUB :

Siège :

Président :

N° Affiliation :

**ATTESTATION DE RENONCEMENT AU REMBOURSEMENT DES FRAIS
KILOMETRIQUES ANNÉE 2023
Relative à la réduction d'impôts en faveur des bénévoles**

Je soussigné(e) :

Madame - Monsieur :

Demeurant :

.....

.....

Licence N° :

Atteste avoir expressément renoncé au remboursement des frais kilométriques effectués au profit du club sportif de football, en ma qualité d'accompagnateur(trice) bénévole durant toute l'année 2023, accompagnant les, et/ou les, dans tous leurs déplacements hebdomadaires, à l'extérieur de (ville), avec mon propre véhicule.

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à, le

Signature du bénévole :

REDUCTION D'IMPOTS



MODELE D'ATTESTATION (Président Club)

NOM DU CLUB :

Siège :

Président :

N° Affiliation :

ATTESTATION DE FRAIS KILOMETRIQUES ANNÉE 2023 Relative à la réduction d'impôts en faveur des bénévoles

Attendu que Madame - Monsieur :

Demeurant :

.....

Licence N° :

A expressément renoncé au remboursement des frais kilométriques effectués au profit de notre club sportif de football en sa qualité d'accompagnateur(trice) bénévole, durant toute l'année 2023, accompagnant les ans, et/ou les ans, dans tous leurs déplacements hebdomadaires, à l'extérieur de (ville), avec son propre véhicule.

Nous soussigné, Madame - Monsieur, Président(e) du club de, délivrons la présente attestation conformément aux dispositions fiscales portées à notre connaissance par le Bulletin Officiel de notre District GRAND VAUCLUSE - B.P. 121 - CHEMIN DE BEL AIR - CLOS DES BASTIDES - 84140 MONTFAVET.

En application de :

La loi N° 2000-627 du 06.07.2000 ainsi que la loi de finance rectificative pour 2000 du 13.07.2000 ont complété l'article 200 du Code Général des Impôts relatif à la réduction d'impôts accordée au titre des dons faits par les particuliers.

- Ainsi peuvent également ouvrir droit à une réduction d'impôt les frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole effectuée au profit d'un organisme de caractère sportif sous réserve notamment que le contribuable ait expressément renoncé à leur remboursement.

- Une instruction de la Direction Générale des Impôts du 23 février 2001 a commenté cette mesure qui s'est appliquée pour la première fois à la déclaration des revenus de l'année 2000.

- Une instruction fiscale du 29 octobre 2001 a mis en place un barème applicable à compter du 1er janvier 2001

CATEGORIE ACCOMPAGNÉE	PERIODE	TYPE DE VEHICULE (Puissance Fiscale)	KM PARCOURUS (Voir Tableau)	TARIF FISCAL AU KM (Voir Tableau)	MONTANT TOTAL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔTS
	Du 1er janvier au 31 décembre 2023	Véhicule automobile	Km		Euros
	Du 1er janvier au 31 décembre 2023	Vélocycle, scooter, moto	Km		Euros
				TOTAL	Euros

Soit un montant total de la réduction d'impôts :

En vertu de quoi nous délivrons la présente attestation pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à, le

Depuis le 1er janvier 2023, les frais de déplacement peuvent être évalués au moyen du barème kilométrique fiscal applicable pour les salariés.

Barème kilométrique applicable aux voitures (en €)

Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km	Distance (d) de 5 001 km à 20 000 km	Distance (d) au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	$d \times 0,529$	$(d \times 0,316) + 1065$	$d \times 0,370$
4 CV	$d \times 0,606$	$(d \times 0,340) + 1330$	$d \times 0,407$
5 CV	$d \times 0,636$	$(d \times 0,357) + 1395$	$d \times 0,427$
6 CV	$d \times 0,665$	$(d \times 0,374) + 1457$	$d \times 0,447$
7 CV et plus	$d \times 0,697$	$(d \times 0,394) + 1515$	$d \times 0,470$

Barème kilométrique applicable aux motocyclettes (en €)

Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 3 000 km	Distance (d) de 3 001 km à 6 000 km	Distance (d) au-delà de 6 000 km
1 ou 2 CV	$d \times 0,395$	$(d \times 0,099) + 891$	$d \times 0,248$
3,4,5 CV	$d \times 0,468$	$(d \times 0,082) + 1158$	$d \times 0,275$
plus de 5 CV	$d \times 0,606$	$(d \times 0,079) + 1583$	$d \times 0,343$

Barème kilométrique applicable aux cyclomoteurs (en €)

Distance (d) jusqu'à 3 000 km	Distance (d) de 3 001 km à 6 000 km	Distance (d) au-delà de 6 000 km
$d \times 0,315$	$(d \times 0,079) + 711$	$d \times 0,198$